

## RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2020

### Rotary Montpellier Maguelone

Restaurant La Réserve Rimbaud, 820 avenue de Saint Maur, 34000 Montpellier

[rotary.montpelliermaguelone34@gmail.com](mailto:rotary.montpelliermaguelone34@gmail.com)

#### Article 1 : Objet du concours photo

Le Rotary Club Montpellier Maguelone organise un concours photo du 15 décembre 2020 au 31 janvier 2021

Le thème de ce concours est : « le confinement vu d'une fenêtre : la nature / la ville », pour se rappeler de ces moments passés à regarder par la fenêtre un extérieur inaccessible ou presque.

Chaque candidat propose une à dix photos répondant à la thématique imposée.

Les photos sont sous forme numérique, prises avec un téléphone ou un appareil photo.

Le jury est représenté par trois membres du club « Lattes Photo 34 »

#### Article 2 : Participants et photographies

Les photos sont sous forme numérique, prises avec un téléphone ou un appareil photo.

Le format de la photo est .jpg (jpeg), d'une taille de 1920 pixels pour son plus grand côté, d'un poids n'excédant pas 3 MO

Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs, résident en France, sans limite d'âge.

Concernant les personnes mineures, la participation se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Ce document se trouvera dans le formulaire d'inscription. Ce formulaire doit être envoyé par mail.

Sont exclues du concours toute personne et leur famille ayant participé à l'organisation du concours ou au jury.

#### Article 3 : Date et durée du concours

Ce concours se déroulera du 15 décembre 2020 au 31 janvier 2021

#### Article 4 : Modalités du concours

Les participants sont invités à transmettre par mail ([rotary.montpelliermaguelone34@gmail.com](mailto:rotary.montpelliermaguelone34@gmail.com)), avant le 31 janvier 2021 une à dix photos maximum, en couleur ou Noir et Blanc et en rapport avec le thème. Seules la date et l'heure de réception de la photo feront foi.

La photographie doit être accompagnée de la fiche d'inscription qui est téléchargeable sur ce site avec le règlement de cinq (5) euros par photo, par chèque, par virement bancaire (Rotary Montpellier Maguelone IBAN FR76 1005 7192 3900 0200 5330 115 BIC CMCIFRPP) ou par paiement en ligne sur Helloasso

#### Article 5 : Procédure et modalités d'attribution des lots

Les trois membres désignés du club « Lattes Photo 34 » notent les photos préalablement anonymisées. La somme des trois notes est retenue. Le classement se fera par notes décroissantes.

Les 20 meilleures photos recevront un prix.

Les candidats gagnants en seront informés individuellement par mail.

La remise des prix aura lieu à La Réserve Rimbaud (date non encore définie) lors d'une réunion statutaire du Rotary Montpellier Maguelone.

Les dotations mises en jeu sont les suivantes:

- Cinq repas pour 2 personnes à la Réserve Rimbaud
- Deux paires de jumelles offertes par Optique Philippet
- Des cartons de vin du Domaine de Saint Clément
- 100 tirages photos offerts par Photo Comédie
- 4 initiations à l'aviron offerts par le Club d'aviron Manguio Carnon
- 5 lots de livres offert par Sauramps

Les gagnants s'engagent à accepter les prix sans possibilité d'échange ou de contrevaletur pécuniaire de quelque sorte de que ce soit.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai d'un mois à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera conservé par l'Organisateur. Du fait de l'acceptation de son prix, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs noms, prénoms pour la publication des résultats pour une durée indéterminée, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Le lot sera envoyé gracieusement au gagnant par voie postale en colissimo suivi, sans frais pour le participant, sur la base des coordonnées qu'il aura communiquées. L'envoi des lots sera effectué dans un délai d'un mois à compter de la réception des coordonnées des gagnants.

Le Rotary Club Montpellier Maguelone organisateur du jeu et expéditrice des lots ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte et de détérioration des lots par La Poste ou par tout prestataire en charge du transport et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste ou de tout prestataire en charge du transport.

#### Article 6 : Publication des résultats

Les candidats pourront consulter la liste des photos gagnantes sur le site internet <https://www.concours.rotary-montpellier-maguelone.org/>, Facebook et Instagram.

#### **Article 7 : Cession des droits**

Les organisateurs veillent au respect du droit d'auteur. Par conséquent, ce règlement ne comporte aucune clause de cession autre que la cession des droits pour la publication du palmarès et la promotion du concours, sur une durée de deux ans.

Les images gagnantes seront mises en valeur uniquement dans le cadre du concours et de sa promotion (info, expo, projection, portfolio, site...), pour présenter le palmarès, avec les noms des auteurs et sans modification.

Les organisateurs ne font aucun usage des images non gagnantes et ne les aliènent en aucune manière.. Il ne s'agit en aucun cas de constituer une photothèque.

Chaque participant en tant qu'auteur de la photo soumise et titulaire des droits de propriété littéraire et artistique attachés, autorise à titre gratuit, comme condition de validité de sa participation au concours, à ce que son contenu soit déposé et soit consultable sur les comptes Instagram, Facebook, sur le site du Rotary Club Montpellier Maguelone et sur le site du District Rotary 1700; sans limitation des territoires d'accès et pour la durée du concours.

Les photos ne seront utilisées que dans le cadre dudit jeu-concours. Les photos publiées sur les réseaux sociaux et le site Internet du Rotary Club Montpellier Maguelone seront accompagnées d'un crédit du propriétaire de la photo.

### **Article 8 : Annulation du Concours**

Le Rotary Club Montpellier Maguelone se donne le droit d'annuler le concours photos si elle le juge nécessaire sans aucun droit à dédommagement de quelque nature que ce soit pour les participants.

### **Article 9 : Respect du Droit à l'image**

En s'inscrivant, les participants garantissent à l'organisateur qu'ils sont propriétaires de la photographie, que leurs photographies ne portent pas atteinte à l'image de tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires. Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée. De la même manière, la photographie ne doit pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, pornographique, raciste, contraire à la loi.

Les participants s'engagent à respecter le droit à l'image de toute personne photographiée et les droits d'auteur relatifs à la reproduction et à la représentation de toute œuvre reconnaissable à titre principal sur les photographies ; donc à obtenir toute autorisation requise au titre de l'utilisation, pour les besoins du concours, de la photographie postée. Le photographe étant personnellement responsable du contenu de sa photographie, il devra être en possession de ces autorisations avant de poster sa photographie sur Instagram pour le concours organisé par le Rotary Club Montpellier Maguelone.

### **Article 10 : Respect et acceptation du règlement**

L'inscription vaut acceptation du règlement, et des décisions du jury qui seront définitives, exécutoires et non susceptibles de recours. Le non-respect du présent règlement entraîne de facto le retrait de l'œuvre proposée par l'auteur.

### **Article 11 : Dépôt légal**

Le règlement peut être consulté en ligne sur les sites internet  
<https://www.concours.rotary-montpellier-maguelone.org/>

### **Article 12 : Image et coordonnées des participants**

Les coordonnées des participants pourront être traitées par voie informatique. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de suppression des informations nominatives le concernant, droit qui peut être exercé par l'envoi d'un courrier au siège du Rotary Club Montpellier Maguelone, Restaurant « La Réserve Rimbaud, 820 avenue de Saint Maur, 34000 Montpellier

Du seul fait de la participation au jeu, le gagnant autorise l'organisateur à reproduire et à utiliser son nom, son prénom et son image, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné.

### **Article 13 : Litige**

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du règlement, ou qui ne serait pas prévu par celui-ci sera tranchée par l'organisateur.

**FICHE D'INSCRIPTION – CONCOURS PHOTO 2020 du Rotary Montpellier Maguelone**

**«Le confinement vu d'une fenêtre : la nature / la ville »,**

**(A ENVOYER PAR COURRIER, MAIL, SCANNEE OU SOUS FORME DE PHOTO)**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Email :

Date de Naissance :

S'inscrit au concours photo « le confinement vu d'une fenêtre : la nature / la ville », et déclare avoir pris connaissance du règlement et en respecter toutes les clauses.

A.....le.....  
.....

Écrire « Lu et approuvé »

Signature

VOTRE PHOTO

Titre :

Lieu de la prise de vue :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES PERSONNES MINEURES

Je soussignée(e) .....responsable légal de.....atteste  
donner mon autorisation pour la participation au concours photo « Le Romantisme ».

A.....le.....  
.....

Écrire « Lu et approuvé »

Signature